

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE LA JUSTICE
DIRECTION GENERALE DES DROITS DE L'HOMME,
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE JUVENILE
ET DE L'ACTION SOCIALE
BP 466
NIAMEY
NIGER

PROGRAMME MONDIAL EN FAVEUR DE L'EDUCATION AUX DROITS DE
L'HOMME
EVALUATION DE LA TROISIEME PHASE (2015-2019)

La Constitution du 25 novembre 2010 proclame dans son préambule, l'attachement du Niger aux principes de la démocratie pluraliste et aux droits humains tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 ainsi que par d'autres instruments juridiques régionaux et internationaux de protection et de promotion des droits humains ratifiés par le pays.

L'enseignement des droits humains se limitait, avant l'avènement de la démocratie, à des expériences isolées et parcellaires de quelques écoles et centres de formation professionnelle car il ne figurait pas dans les curricula.

Au regard des profondes mutations intervenues au sein de la société nigérienne et suite à l'engagement du pays dans un processus de démocratisation devenu irréversible, l'enseignement des Droits Humains est aujourd'hui, un véritable instrument pour l'approfondissement des idéaux de la démocratie, de la liberté, de l'égalité et de la paix.

Afin de respecter ses obligations internationales et régionales, mais aussi pour donner effet au programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'Homme, le gouvernement a initié des lois, des programmes, des politiques et des plans stratégiques en faveur de l'éducation aux droits de l'Homme.

En général, la formation en droits de l'Homme est contenue dans la formation initiale et dans la formation continue des agents de l'Etat : personnels civil, militaire, judiciaire, médical et de maintien de l'ordre.

Les différents rapports tant initiaux que périodiques produits par le Comité interministériel chargé de la rédaction des rapports aux organes des traités montrent l'importance qu'accordent les autorités en place pour rendre effective l'éducation aux droits de l'Homme telle que prônée par le programme mondial et les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme.

Les activités de formation et de sensibilisation se font dans toutes les langues et/ou à travers des images pour mieux capter l'esprit des enfants.

Des formations à l'endroit des magistrats et auxiliaires de justice, des forces de défense et de sécurité, des enfants eux-mêmes, des communautés, des leaders religieux et coutumiers, des

associations et groupements féminins, des syndicats, des médias, ont été dispensées à plus de huit mille (8 000) personnes.

Dans le même ordre d'idées, les rapports et les observations finales formulées par les organes des traités sont reproduits et distribués à tous les acteurs intervenant dans la chaîne de protection ainsi qu'aux réseaux des médias pour en assurer une large diffusion.

Il convient de noter, à ce sujet, une grande implication des ONG et associations de défense des droits de l'enfant, du Conseil National de la Jeunesse, du parlement des jeunes et de l'Association des Enfants Jeunes Travailleurs, dans les actions visant la promotion et la protection des droits des enfants.

L'éducation aux droits de l'Homme est inclusive. L'État du Niger collabore avec toutes les ONG nationales et internationales, particulièrement celles qui œuvrent dans le domaine de l'enfance.

L'existence de nombreuses ONG et Association a été favorisée par la loi portant régime des associations.

La Société civile renforce les actions du gouvernement notamment, celles qui sont actives dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant.

Le Conseil national de la Jeunesse et le Parlement des Jeunes constituent un cadre d'apprentissage, d'éducation et de pratique des droits de l'Homme, une instance d'éducation par les pairs.

Les activités menées par les différentes associations appuyées par l'État et les partenaires techniques et financiers sont axées sur la sensibilisation, la formation et l'information des communautés sur les droits de l'Homme, la vulgarisation des instruments juridiques relatifs aux droits de l'Homme et la participation à la mise en œuvre des politiques, projets et programmes y afférents.

L'éducation aux droits de l'Homme implique également leur protection. C'est pourquoi, le Ministère de l'Enseignement primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique, a mis en place un dispositif de lutte contre les châtiments corporels dans les écoles publiques et privées.

Il est évident que les droits de l'Homme ne peuvent être protégés que s'ils sont connus et ne peuvent être connus que s'ils sont enseignés. Ainsi, les autorités, les enseignants et les enseignés sont suffisamment avertis et ceux qui décident de passer outre la loi, s'exposent à des sanctions.

Les efforts du gouvernement en faveur de l'éducation aux droits de l'Homme, amorcés depuis fort longtemps, ont connu une nette amélioration du fait du dialogue avec les organes des traités. En effet, l'arrêté n° 2576 du 22 août 1945 déterminant la discipline dans les écoles, interdit en ses articles 17 et 18 les châtiments corporels. Ces textes sont repris dans une circulaire du 2 avril 1981.

Mieux, une circulaire du 19 novembre 1982 protège les mineures contre les violences à l'école. En outre, une circulaire du 10 janvier 1983 prévoit des sanctions contre l'auteur d'une grossesse dont sa fille est une élève.

La loi avertit avant de frapper. Cela participe de l'éducation aux droits de l'Homme.

Avec la ratification de plusieurs instruments juridiques relatifs aux droits de l'Homme, l'éducation aux droits de l'Homme devient davantage un outil considérable d'amélioration de la qualité des droits de l'Homme. La qualité de l'éducation, un droit fondamental de

l'Homme, nécessite un climat apaisé au sein des établissements de formation et l'éducation aux droits de l'Homme est bon moyen d'y parvenir. Intégrer les droits de l'Homme dans les programmes d'études du premier degré et de premier et second cycles du secondaire fait l'objet de nombreux débats.

L'intégration des droits de l'Homme dans le curriculum des enfants suit son cours.

Ce programme inclut la lutte contre les violences à l'école.

Des modules de formation des enseignants, des élèves et des parents de sensibilisation des communautés ont été développés, ce qui a permis de toucher 248 enseignants (126 à Zinder dont 76 femmes et 122 à Maradi), 1 504 enfants dont 720 filles, 342 parents et membres des COGES dont 156 femmes, 2 246 parents et autres acteurs de l'école dont 1 037 femmes sont sensibilisés.

La célébration des journées dédiées aux enfants (journée de l'enfant africain, journée de la jeune fille, journée internationale de l'enfant et des 16 jours d'activisme) offre une occasion en or pour parler des droits de l'Homme aux enfants et pour renforcer les capacités de ceux qui travaillent avec eux.

Relativement à l'éducation en matière de protection de l'enfant, des modules de formation ont été développés. À ce titre, plus de trois mille (3 000) professionnels (les travailleurs sociaux, la police, les enseignants, les magistrats et les acteurs de la société civile) ont été formés.

Il convient de rappeler que depuis 2009, le Niger s'est engagé dans un processus d'éducation formelle aux droits de l'homme. En effet, dans le cadre de l'exécution du programme

«Amélioration de l'accès à la justice et promotion des droits humains» signé entre le gouvernement du Niger et le PNUD, il a été initié une activité dénommée «intégration des droits de l'homme dans les curricula de formation». Cette activité, comme son nom l'indique, a pour objectif d'intégrer les droits de l'Homme dans les curricula de formation à tous les niveaux. Dans ce sens, un atelier de réflexion a été organisé en 2009 par les ministères en charge de la justice et de l'éducation nationale en vue de définir les modules de formation et les niveaux d'enseignement à retenir dans la cadre de la réforme des curricula.

Le processus a évolué avec l'élaboration d'un avant-projet de programme d'enseignement en droits de l'Homme dans les écoles et les centres de formation.

Aujourd'hui, les manuels d'enseignement des ministères en charge de l'éducation sont modulés conformément à ces réformes au cours des dix dernières années.

C'est dire que les autorités nigériennes ont marqué leur engagement en faveur de l'intégration de l'enseignement des Droits Humains dans les curricula.

Il est en voie de devenir une discipline à part entière avec l'élaboration des manuels des droits humains dans les systèmes éducatifs nigériens. Ainsi, les Ministères en charge de l'éducation et de la formation ont élaboré, avec l'appui du PNUD et du HCDH, des manuels scolaires d'enseignement en droits humains et procédé au renforcement de capacités des enseignants après une phase d'expérimentation à Niamey. Les notions relatives à la tolérance, à la culture de la paix et à la non-violence, aux droits et devoirs des citoyens sont prises en charge par le sous-programme « Education Civique et Morale »

Des activités de sensibilisation et d'éducation en droits de l'Homme ont été réalisées par l'Etat au cours de ces dernières années comme :

- la formation des cadres des ministères techniques sur l'approche basée sur les droits de l'Homme et sur les organes de traités ;
- la formation des membres du Comité interministériel chargé de la rédaction des rapports initiaux et périodiques aux mécanismes des droits de l'Homme des Nations Unies ;
- la formation des forces de défense et de sécurité en droits de l'homme ;
- la formation et sensibilisation des ONG sur l'Examen périodique universel;
- l'instauration depuis 2006 de 16 jours d'activisme (du 25 novembre au 10 décembre) sur les droits de la femme, initiative du cadre de concertation regroupant l'Etat, la société civile et les partenaires techniques et financiers ;
- la caravane de la défense composée d'avocats qui fournissent des services juridiques gratuits aux accusés et aux populations en général.

Dans le cadre du programme d'éducation aux droits de l'homme, un atelier de formation des encadreurs pédagogiques sur les modules et Guides d'Education aux Droits de l'Homme s'est déroulé dans la région de Dosso en Août 2019 et a vu la participation de 40 personnes dont 11 femmes, regroupant les encadreurs pédagogiques des régions de Dosso, Niamey, Tillabéry et des cadres de la Direction de l'Enseignement du Cycle Primaire Classique (DECPC).

. Il faut rappeler qu'en 2014, le Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique et le Ministère de la Justice ont élaboré trois modules et trois guides de l'Enseignement des Droits Humains (EDH). En 2016, il y a eu l'expérimentation de ces modules et guides à Niamey suivi d'un atelier d'intégration des observations afin d'améliorer les outils expérimentés. C'est ainsi que les encadreurs pédagogiques des régions de Dosso, de Niamey et de Tillabéry ont été ciblés pour la formation en EDH.

Les agents chargés d'appliquer la loi ont également subi plusieurs formations en vue de les amener à respecter et protéger la dignité humaine et défendre les droits humains sans distinction de race, de couleur ou d'origine nationale ou ethnique.

Ces activités de promotion et de protections des droits de l'Education n'ont cessé de se répéter tous les ans jusqu'à ce jour, avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Les droits humains sont aussi enseignés en formation initiale ou continue dans plusieurs écoles publiques et privées intervenant dans le domaine de la santé et de l'enseignement comme par exemple l'Ecole Nationale de Santé Publique ou l'Ecole Normale d'Instituteurs.

Dans le cadre de la protection et de la promotion des droits humains en milieu carcéral, plusieurs formations ont été dispensées à l'endroit du personnel médical des établissements pénitentiaires et des autres agents chargés de la garde des détenus en 2015 notamment à Kollo, Tahoua et Zinder. Ces formations entrent dans le cadre du programme d'amélioration et de modernisation des conditions de vie et de détention.

En outre, un manuel et un guide de formation en droits de l'homme à l'usage de la garde nationale ont été élaborés par le Ministère de l'Intérieur, avec l'appui de l'IDDH et de la Faculté des Sciences Economiques et Juridiques respectivement en 2006 et 2010.

Ce manuel est toujours d'actualité. Ainsi, 176 gardes nationaux ont été formés de 2016 à 2017 sur les droits de l'Homme en général et l'interdiction de la torture en particulier.

Dans le cadre du partenariat entre le Ministère de la Justice et l'IDDH, un programme de formation en Droits Humains a été élaboré, destiné aux forces de défense et de sécurité et aux magistrats. À cet effet, un manuel a été élaboré et sert de support didactique aux formations

dispensées en la matière à ces différents groupes cibles. De même, en collaboration avec le PNUD et le HCDH, le Ministère de la Justice a organisé une série de formations dans ce sens. L'OIM a également formé les FDS et les magistrats sur les techniques d'enquête et d'investigation en matière de Traite des personnes et de trafics illicites de migrants. On peut noter plusieurs autres formations des formateurs à l'endroit des officiers de la Garde Nationale du Niger, de la Police et de la Gendarmerie, organisées aussi bien par l'État que par les ONG.

EUCAP SAHEL contribue également à la formation en droits humains des FDS.

D'autres activités comme les débats radiotélévisés, les conférences à l'occasion de la célébration de la journée commémorative de la DUDH, les ateliers de formation en droits de l'Homme dans les chefs-lieux des régions du pays complètent l'éducation formelle en droits de l'Homme.

Pour mieux coordonner ces activités, l'Etat a érigé l'ancienne Direction des Droits de l'Homme et de l'Action Sociale du Ministère de la Justice en Direction Générale des Droits de l'Homme, de la Protection Judiciaire Juvénile et de l'Action Sociale avec un mandat élargi, englobant les volets : droits de l'homme, protection judiciaire juvénile et action sociale.

Enfin, la Commission nationale des droits humains prévue par l'article 44 de la Constitution a été effectivement mise en place, conformément aux Principes de Paris.

La CNDH mène des activités de promotion et de protection des droits de l'Homme. La CNDH Dans le cadre de sa mission de protection et de promotion des droits humains, a organisé plusieurs formations à l'endroit du personnel des établissements pénitentiaires, des autres agents chargés de la garde des détenus et des acteurs de la société civile sur l'ensemble du territoire national.

DOGON GUIDA Saidou

Magistrat/ Chef de la division

Instruments juridiques relatifs aux droits de l'Homme

Membre du Comité Interministériel

Chargé de la rédaction des rapports aux organes des traités (onusiens et africains)

MINISTERE DE LA JUSTICE

Niamey

BP 466

Contacts : +227 90650673

+227 96875954

dogonguida.saidou@yahoo.fr

dsaidou65@gmail.com